

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

**Etaient Présents : Mmes DERVILLE- GOT – GUILLEN - LABARRIERE – MONSEIGNE-QUENTIN.
M LABRIEUX**

Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-27: Recrutement d'un groupe d'étudiants pour un projet tutoré « Lagunes girondines : contexte géologique, hydrologique et hydrogéologique sur le territoire du SAGE Estuaire de la Gironde » et demandes de subventions associées

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et ses dispositions ZH7 et ZH10 ;
Considérant la nécessité de connaître le milieu physique dans lequel se sont développées les lagunes girondines sur le territoire du SAGE ;
Considérant la volonté à la suite de ce stage d'améliorer la connaissance sur ces milieux sensibles aux usages et au changement climatique ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. D'accompagner un groupe d'étudiants pour une durée de 3 mois à partir de septembre 2020 pour un montant maximum de contribution de 1000 € TTC inscrit au budget annexe Eau 2020 ;

Article 2. D'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'encadrement : 1000 € TTC

Plan de Financement : Agence de l'Eau Adour-Garonne : 50 % du coût 500 €

Conseil départemental de la Gironde : 30 % du coût 300 €

Autofinancement SMIDDEST 20% du coût 200 €

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un groupe d'étudiants, les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde ;

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant. Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020

La Présidente

Françoise de Roffignac
